Jour de séance 23 le jeudi 7 décembre 2023

*13 h*

Prière.

L'hon. M^me^ Dunn dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Atteindre une plus grande accessibilité : Cadre d'élaboration de la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur l'accessibilité*.

---

M. Allain (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à relocaliser un parc à ferraille à Moncton. (Pétition 8.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :
19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*.

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que le document intitulé *Atteindre une plus grande accessibilité : Cadre d'élaboration de la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur l'accessibilité*, déposé à l'Assemblée législative le 7 décembre 2023, soit renvoyé au Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick. (Motion 39.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 29, proposée le jeudi 30 novembre 2023 par M^me^ Mitton, appuyée par M. Arseneau.

Le débat se termine. La motion 29, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 3

| | | |
|---|---|---|
| M. Coon | M^me^ Mitton | M. Arseneau |

CONTRE : 37

| | | |
|---|---|---|
| l'hon. M. G. Savoie | l'hon. M. Turner | M. Legacy |
| l'hon. M. Steeves | l'hon. M^me^ Bockus | M. McKee |
| l'hon. M^me^ Green | l'hon. M^me^ M. Wilson | M. Gauvin |
| l'hon. M. Flemming | l'hon. M^me^ S. Wilson | M. C. Chiasson |
| l'hon. M. Fitch | M. Allain | M. J. LeBlanc |

| | | |
|---|---|---|
| l'hon. M. Holland | M. Holder | M. D'Amours |
| l'hon. M. R. Savoie | M. Cullins | M. Bourque |
| l'hon. M^me^ Scott-Wallace | M^me^ Shephard | M. Mallet |
| l'hon. M. Austin | M. Wetmore | M. Losier |
| l'hon. M^me^ Dunn | M. Dawson | M. M. LeBlanc |
| l'hon. M. Crossman | M^me^ Conroy | M^me^ Landry |
| l'hon. M^me^ Johnson | M. Carr | |
| l'hon. M. Ames | M. Arseneault | |

Conformément à l'avis de motion 21, M^me^ Landry, appuyée par M^me^ Thériault, propose ce qui suit :

attendu que le droit à l'alimentation est un droit fondamental, que les familles peinent à se procurer des aliments de qualité en quantité suffisante et que l'alimentation est la composante du panier de consommation qui a le plus augmenté ;

attendu que les petits-déjeuners dans les écoles sont importants pour donner aux enfants l'énergie et les aliments nécessaires pour un bon départ dans la journée et que ce ne sont pas tous les élèves qui ont accès à un petit-déjeuner nutritif (qui peut inclure des fruits, du lait et des produits laitiers, des oeufs, des céréales et du pain complet) ;

attendu que ces programmes visent à réduire l'absentéisme et à favoriser de saines habitudes alimentaires ;

attendu que l'éducation et la santé sont intrinsèquement liées à la réussite des enfants et qu'un programme de petits-déjeuners universel et gratuit offre l'égalité des chances en matière d'accès à la nourriture et améliore la santé, le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves ;

attendu que de nombreuses régions proposent des programmes de petits-déjeuners scolaires pour garantir que tous les élèves aient accès à un repas nutritif le matin ;

attendu que le programme actuel au Nouveau-Brunswick est inéquitable, car il ne finance que les écoles où il n'y a aucune implication communautaire ou bénévole ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied et à financer un programme public et universel de petits-déjeuners qui vise à offrir un repas du matin gratuit à tous les élèves de toutes les écoles publiques, indépendamment de leur situation financière ou sociale, avant le début de l'année scolaire 2024-2025.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^me^ Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M^me^ Johnson, appuyée par l'hon. M. Ames, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 21 soit amendée par la substitution, aux cinquième et sixième paragraphes du préambule, de ce qui suit :

« attendu que, d'ici à la fin de l'exercice financier, toutes les écoles auront un programme de repas ;

« attendu que le gouvernement actuel a tenu son engagement de fournir des fonds pour instaurer des programmes de repas en milieu scolaire là où il n'y en avait pas ; »

et par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à poursuivre sa collaboration avec tous les partenaires pour veiller à ce qu'un programme de repas soit offert dans chaque école de la province pour les années à venir. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. J. LeBlanc, appuyé par M^me^ Landry, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 21 soit amendé par la substitution, au texte proposé comme sixième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement actuel collabore avec tous les partenaires afin de fournir des programmes de repas ; »

et, dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots « poursuivre sa collaboration avec tous les partenaires pour veiller à ce qu'un programme de repas soit offert dans chaque école », des mots « prendre un engagement à l'égard d'un programme universel de repas qui répond, au minimum, aux normes visant un petit-déjeuner nutritif pour chaque école publique ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 17 h 34, reprend à 17 h 39.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 21 amendée, dont voici le texte :

attendu que le droit à l'alimentation est un droit fondamental, que les familles peinent à se procurer des aliments de qualité en quantité suffisante et que l'alimentation est la composante du panier de consommation qui a le plus augmenté ;

attendu que les petits-déjeuners dans les écoles sont importants pour donner aux enfants l'énergie et les aliments nécessaires pour un bon départ dans la journée et que ce ne sont pas tous les élèves qui ont accès à un petit-déjeuner nutritif (qui peut inclure des fruits, du lait et des produits laitiers, des oeufs, des céréales et du pain complet) ;

attendu que ces programmes visent à réduire l'absentéisme et à favoriser de saines habitudes alimentaires ;

attendu que l'éducation et la santé sont intrinsèquement liées à la réussite des enfants et qu'un programme de petits-déjeuners universel et gratuit offre l'égalité des chances en matière d'accès à la nourriture et améliore la santé, le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves ;

attendu que, d'ici à la fin de l'exercice financier, toutes les écoles auront un programme de repas ;

attendu que le gouvernement actuel collabore avec tous les partenaires afin de fournir des programmes de repas ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à prendre un engagement à l'égard d'un programme universel de repas qui répond, au minimum, aux normes visant un petit-déjeuner nutritif pour chaque école publique de la province pour les années à venir.

La motion 21 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h 44.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 6 et 7 (6 décembre 2023).